

CRITÈRES

Qu'est-ce qu'une toilette à faible débit

Toilette conçue pour fournir un débit d'eau d'au plus de 6 litres par chasse d'eau;

La toilette à faible débit se classe en deux (2) catégories distinctes :

- a) La toilette à faible débit de type standard est conçue pour fournir pour chaque chasse d'eau, un débit d'eau d'au plus 6 litres;
- b) La toilette à faible débit de type double chasse d'eau et/ou de type haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet);
 - La toilette à faible débit à double chasse d'eau est conçue pour fournir un choix de chasse d'eau soit, un débit d'eau d'au plus 6 litres par chasse d'eau, ou, un débit d'eau d'au plus 3 litres par chasse d'eau;
 - La toilette à faible débit à haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet) est conçue pour fournir, pour chaque chasse, un débit d'eau d'au plus 4,8 litres.

Installation d'une toilette à faible débit en remplacement d'une toilette à débit régulier

- a) L'immeuble résidentiel ou commercial dans lequel se trouve la toilette remplacée doit être branché au réseau d'égout de la Ville;
- b) Une toilette à débit régulier doit être remplacée par l'installation d'une toilette à faible débit. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, par un plombier ou par toute autre personne habilitée à le faire.
- c) L'achat de la toilette à faible débit ainsi remplacée doit être effectué dans un commerce sur le territoire de la Ville.
- d) Les travaux d'installation de la toilette à faible débit doivent avoir été entièrement complétés à la date de la demande.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE REMISE

- a) La demande de remise doit être complétée par le propriétaire de l'immeuble sur le formulaire disponible à la page suivante, signé et accompagné des documents énumérés ci-dessous :
 - Une photocopie lisible de la facture d'acquisition de la toilette à faible débit. Cette facture doit identifier le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition et tous les renseignements permettant d'identifier le nom du distributeur, le nom et le numéro du modèle de la toilette à faible débit. Si la facture ne contient pas la totalité des renseignements exigés ci-dessus, le propriétaire devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture ;
 - Une photographie d'au moins 10 cm x 15 cm (4 x 6 po) de l'ancienne toilette à débit régulier prise avant son remplacement. La photographie doit être datée et signée au verso par le propriétaire ;
 - Une photographie d'au moins 10 cm x 15 cm (4 x 6 po) de la toilette à faible débit prise après son installation. La photographie doit être datée et signée au verso par le propriétaire ;
 - Deux preuves de propriété parmi les suivantes :
 - Acte notarié ;
 - Compte de taxes municipales ;
 - Permis de conduire ;
 - Facture récente d'utilité publique (Bell, Cogeco, Hydro) ;
 - Contrat d'assurance habitation ou automobile.
- b) Le formulaire de demande de remise, ainsi que les documents mentionnés à l'alinéa précédent doivent être transmis à la Ville, en personne ou à l'adresse suivante :

Programme de subvention pour l'achat de toilette à faible débit

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1M9

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT



Formulaire de demande de remise SECTION A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom (propriétaire) :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

SECTION B : IDENTIFICATION DE LA RÉSIDENCE

Adresse :

Code postal :

SECTION C : DOCUMENTS À FOURNIR

Photo de la toilette standard avant son retrait

La photo doit être datée et signée au verso. De plus, elle doit présenter une vue d'ensemble, la même prise de vue avant et après le remplacement de l'équipement et mesurer au moins 10 cm x 15 cm ou 4 X 6 po.

Photo de la toilette à faible débit après son installation

La photo doit être datée et signée au verso. De plus, elle doit présenter une vue d'ensemble, la même prise de vue avant et après le remplacement de l'équipement et mesurer au moins 10 cm x 15 cm ou 4 X 6 po.

Copie de la facture détaillée

(Incluant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette.)

Deux preuves de propriété (acte notarié, compte de taxes municipales, permis de conduire, factures récentes d'utilités publique, contrat d'assurance habitation ou automobile)

SECTION D : SIGNATURE

Je soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise, si besoin est, un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier la conformité des informations transmises.

Signature :

Date :

*** La Ville se réserve le droit de ne plus accorder de subventions à la suite de l'épuisement du budget alloué au programme.

TRANSMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS DEMANDÉS EN PERSONNE OU PAR LA POSTE À L'HÔTEL DE VILLE :

Programme de subvention pour l'achat et l'installation de toilettes à faible débit

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

50, rue Saint-Joseph

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1M9

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

1) **Vérification des pièces justificatives reçues :**

- Photo de la toilette avant retrait
- Photo de la nouvelle toilette installée
- Copie de la facture détaillée
- Preuve de propriété

2) **Identification du demandeur :**

- J'ai vérifié que le nom du résident ou du propriétaire et son adresse concordent.

3) **Signature du répondant :** _____

Date : _____

4) **Visite requise :** Oui Non

Date de la visite : _____

_____ Conforme : Oui Non

Effectuée par : _____

5) **Accord de la subvention :** Oui Non

Montant accordé : _____

Signature du gestionnaire : _____

Date : _____

6) **Informations sur le paiement (s'il y a lieu)**

Numéro du chèque : _____

Date d'émission : _____